



Droit sur l'enfant en cas de mariage

Par **sanda89**, le **12/12/2013** à **22:22**

Bonsoir rnAlors voila je vais me marier dans peu de temps cependant j'ai quelques question sur l'autorité parentale car il n'est pas marier pacsé... il à juste 1 petit garçon âgé de 3 ans qu'il à reconnu à la naissance.rnIl et séparer de la mère et tout le reste qui suitrnEn me mariant avec lui ai'je des droit sur l'éducation de ceux petit trésor ou pasrnMerci pour votre réponse

Par **moisse**, le **13/12/2013** à **08:32**

Bonjour,rnHélas le petit trésor a des parents en nombre suffisant, et vous ne disposez d'aucun droit particulier sur son éducation.rnIl faudra tenter une adoption simple.